

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 juin 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4119-2020.

Cause tarifaire 2020-2021 d'Énergir.

Demande de renseignement no. 1 à Énergir par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Énergir par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4119-2020 – CAUSE TARIFAIRE 2020-2021 D'ÉNERGIR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À ÉNERGIR

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|--|----|
| A. | LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2024, B-0005, ÉNERGIR-H, DOC. 1 ET B-0010, ÉNERGIR-H, DOC. 4..... | 2 |
| B. | LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ), B-0016, ÉNERGIR-J, DOC. 2 ET B-0017, ÉNERGIR-J, DOC. 3 | 16 |
| C. | LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIE PLUS POLLUANTE (CASEP), B-0015, ÉNERGIR-J, DOC. 1..... | 20 |
| D. | POUR UNE NOUVELLE APPROCHE BASÉE SUR LE SERVICE PLUTÔT QUE L'OUTIL DANS LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES D'INVESTISSEMENTS (B-0037, ÉNERGIR-K, DOC. 1) ET QUANT À L'USINE LSR (B-0035, ÉNERGIR-H, DOC. 5). | 8 |
| E. | REVENU REQUIS, B-0060, ÉNERGIR-N, DOC. 1 ET SUIV. | 11 |

A. **LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2024, [B-0005, ÉNERGIR-H, DOC. 1](#) ET [B-0010, ÉNERGIR-H, DOC. 4](#).**

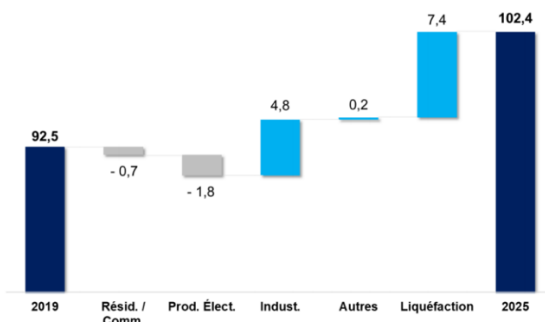
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-1

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0005, Énergir-H, Doc. 1](#), page 14, Graphique 3. Le graphique 3 d'Énergir montre une croissance prévue de la demande de gaz naturel aux États-Unis 92,5 Bcf/jour (2019) à 102,4 Bcf/jour (2025), ce qui représente une augmentation annuelle d'environ 2%.

Graphique 3

Répartition de la demande de gaz naturel
 aux États-Unis entre 2019 et 2025
 (Bcf/jour)



Source: EIA, Annual Energy Outlook, janvier 2020

- ii) **L'INTERNATIONAL ENERGY AGENCY (IEA)**, *Gas 2020*, <https://webstore.iea.org/download/direct/3005>, page 32, parle plutôt d'une croissance prévue de 1.5 % de la demande en gaz naturel (après prise en compte de l'effet de long terme de la pandémie) et, de plus, même avant prise en compte de la pandémie, la croissance de la demande en gaz naturel était de seulement 1.8% en moyenne à l'horizon 2025 :

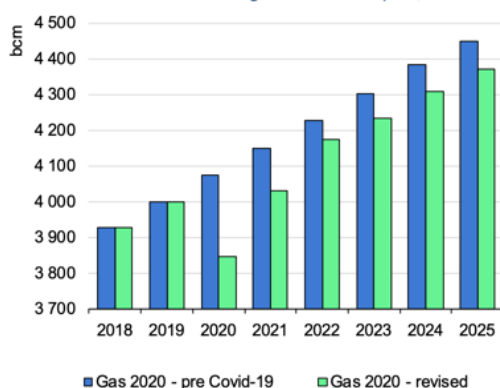
Gas 2020

2021-25 – Rebound and beyond

The Covid-19 crisis results in 75 bcm of lost annual demand by 2025

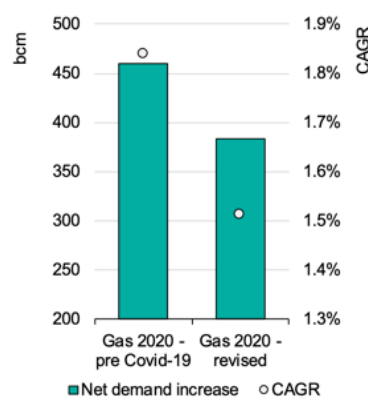
We have adjusted this year's forecast to account for Covid-19 resulting in expected global natural gas demand reaching over 4 370 bcm annually in 2025, or an average annual growth rate of 1.5% per year for the 2019-25 period, compared to initial forecast which assumed an average growth rate of 1.8% per year over the same period.

Evolution of global gas demand projections – initial forecast for 2020 and revised accounting for Covid-19 impact, 2019-25



Even if most of the 2020 losses are to be recovered in 2021, the Covid-19 crisis has longer-lasting impacts on natural gas demand growth. This results in about 75 bcm/y of lost growth over the forecast period – more than the equivalent of incremental demand for 2019.

Incremental gas demand and CAGR in initial and revised forecasts, 2019-25



- iii) **Tiff MACKLEM, Gouverneur de la Banque du Canada**, *La politique monétaire au temps de la COVID-19*. Discours prononcé devant les Cercles canadiens et Canadian clubs, le 22 juin 2020, Ottawa (Ontario), (par vidéoconférence), Pdf <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2020/06/discours-220620.pdf>, html <https://www.banqueducanada.ca/2020/06/politique-monetaire-temps-covid-19/> :

Il sera indispensable de quantifier la réduction de l'offre et de la demande causée par la COVID-19, et de comprendre comment elles reprendront dans les trimestres à venir. Avec la réouverture de l'économie, nous devrions voir une forte croissance de l'emploi. Nous devrions également voir l'effet stimulant d'une hausse de la demande sur les dépenses. Cependant, tous ne retrouveront pas leur emploi et il demeurera de l'incertitude. Par conséquent, **nous nous attendons à ce que le rebond rapide provoqué par la phase de réouverture soit suivi d'une phase plus graduelle de récupération où la demande sera faible. Si, comme prévu, l'offre se rétablit plus vite que la demande, il y aura alors un écart important entre ces deux variables** et les pressions à la baisse sur l'inflation seront très importantes.
 [Souligné en caractère gras par nous]

iv) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4113-2019 Phase 2, [Pièce A-0046, Argumentation](#), parag. 25-31:

25. [...] Malgré la possibilité d'un certain déconfinement dans les prochaines semaines, les conséquences de la pandémie sur l'économie seront majeures et leurs effets seront de longue durée.

26. Pour certains analystes, le retour à une vie économique normale sera impossible avant neuf (9) à douze (12) mois pour les scénarios les plus optimistes, dix-huit (18) à vingt-quatre (24) mois pour les scénarios plus pessimistes. D'autres envisagent des périodes encore plus longues. Autant les entreprises que les particuliers requerront plusieurs mois, voire des années, pour se remettre financièrement des effets de cette pandémie.

27. Il est impossible pour Gazifère, à ce stade, de mesurer les impacts de cette situation inédite sur l'économie locale de la franchise pour les prochains mois. Elle concentre plutôt ses efforts à soutenir sa clientèle, notamment par une approche très conciliante à l'égard des clients manifestant des difficultés à acquitter leurs factures.

28. Dans un période aussi trouble, Gazifère voit difficilement comment il serait possible de débiter, avec succès, la vente de GNR à un coût plus élevé que le gaz naturel régulier. [...]

31. En effet, la preuve révèle qu'en raison de la crise du Covid-19, Gazifère anticipe qu'un grand nombre d'entreprises subiront des baisses de production ou seront forcées à fermer leurs portes, temporairement ou de manière permanente, ce qui résultera en une baisse de la consommation de gaz naturel. Un tel impact donnerait lieu, toutes choses étant égales par ailleurs, à une hausse des tarifs pour l'année 2021. [...]

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.1.1 N'aurait-il pas lieu de corriger le taux de croissance prévu de la demande de gaz naturel surtout si on reconnaît un effet à long terme de la pandémie ? Veuillez déposer une pièce révisée le cas échéant.
- 1.1.2 Une réduction effective auprès d'Énergir de 30% du taux de croissance de la demande de gaz naturel en 2020-2021 par rapport à des prévisions qui n'en auraient pas tenu compte lors de l'établissement des tarifs amènera un manque à gagner au rapport annuel 2020-2021 d'Énergir, toutes choses étant égales par ailleurs. Veuillez l'estimer.

- 1.1.3 Veuillez spécifier le mode de traitement comptable de ce manque à gagner selon le mode actuel de traitement des écarts.
- 1.1.4 Quelle serait la hausse tarifaire qui serait applicable en 2020-2021 si la prévision de l'IEA citée en référence ii se matérialise auprès d'Énergir, toutes autres choses demeurant égales par ailleurs ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-2

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0005, Énergir-H, Doc. 1](#), page 12, lignes 4 à 7 :

En 2019, la production de gaz naturel s'est élevée à 92,6 Bcf/jour, soit une 5 augmentation de 11,2 % par rapport à 2018. À l'horizon 2025, l'American Information Administration (EIA) estime que la production de gaz naturel aux États-Unis devrait 7 croître de 3,3 % en moyenne pour atteindre 103,9 Bcf/jour.

- ii) **INTERNATIONAL ENERGY AGENCY (IEA)**, Gas 2020, <https://webstore.iea.org/download/direct/3005>, page 43:

Gas 2020

Regional production outlook to 2025

North American gas production represented over 28% of total gas supply in 2019, and production in the region increases 1.5% annually through 2025 according to our forecast. Over 70% of this growth occurs in the United States to service new LNG export facilities. Canada continues to increase production at a projected rate of 3% annually, mostly from the Montney shale to reach the levels needed to service the 19 bcm/y LNG Canada project. In Mexico production continues to decline, but at a more moderate rate of 2% annually compared to historical reductions.

Demande(s) :

- 1.2.1 N'aurait-il pas lieu de corriger ce taux de croissance de la production ? Veuillez déposer une pièce révisée le cas échéant.
- 1.2.2 Veuillez identifier l'impact tarifaire qu'une telle correction amènerait chez Énergir en 2020-2021 par rapport aux tarifs proposés, toutes autres choses demeurant égales par ailleurs ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-3

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0010, Énergir-H, Doc. 4](#), page 1 :

PRÉVISION D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE GNR - 2021 À 2024

| Règlement | DT 2020-2021 | | 2021-2022 | | 2022-2023 | | 2023-2024 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Volumes (10 ³ m ³) | | Volumes (10 ³ m ³) | | Volumes (10 ³ m ³) | | Volumes (10 ³ m ³) | |
| Volumes de base | 6 035 935 | | 6 103 144 | | 6 135 850 | | 6 181 425 | |
| % règlement | 1% | | 1% | | 1% | | 2% | |
| Volumes exigibles | 60 359 | | 61 031 | | 61 359 | | 123 628 | |
| Approvisionnement¹ | Nombre de contrats | Volumes (10 ³ m ³) | Nombre de contrats | Volumes (10 ³ m ³) | Nombre de contrats | Volumes (10 ³ m ³) | Nombre de contrats | Volumes (10 ³ m ³) |
| Achat direct territoire | - | - | - | 1 200 | - | 3 607 | - | 3 607 |
| Achat direct hors territoire | - | 1 024 | - | 2 024 | - | 2 024 | - | 2 024 |
| Gaz de réseau GNR en territoire approuvé ² | 2 | 6 600 | 2 | 7 300 | 2 | 7 300 | 2 | 9 300 |
| Gaz de réseau GNR en territoire non approuvé ³ | 2 | 2 750 | 4 | 21 800 | 4 | 23 700 | 19 | 63 800 |
| Gaz de réseau GNR hors territoire approuvé ² | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Gaz de réseau GNR hors territoire non approuvé ³ | 4 | 49 986 | 4 | 42 173 | 4 | 48 331 | 4 | 52 290 |
| Total volumes | 8 | 60 359 | 10 | 74 496 | 10 | 84 961 | 25 | 131 020 |
| Coûts gaz de réseau GNR | Nombre de contrats | Coûts | Nombre de contrats | Coûts | Nombre de contrats | Coûts | Nombre de contrats | Coûts |
| Prix moyen contrats approuvés (c/m ³) | - | 34,26 | - | 39,76 | - | 40,55 | - | 36,69 |
| Coûts contrats approuvés (000 \$) | 2 | 2 261 | 2 | 2 902 | 2 | 2 960 | 2 | 3 412 |
| Prix moyen contrats non approuvés (c/m ³) | - | 98,61 | - | 64,51 | - | 64,06 | - | 65,62 |
| Coûts contrats non approuvés (000 \$) | 6 | 52 004 | 8 | 41 266 | 8 | 46 140 | 23 | 76 183 |
| Total coûts gaz de réseau GNR (\$) | 8 | 54 265 | 10 | 44 168 | 10 | 49 101 | 25 | 79 595 |
| Consommation de GNR | Nombre de clients | Volumes (10 ³ m ³) | Nombre de clients | Volumes (10 ³ m ³) | Nombre de clients | Volumes (10 ³ m ³) | Nombre de clients | Volumes (10 ³ m ³) |
| Achat direct territoire | - | - | 39 | 1 200 | 41 | 3 607 | 41 | 3 607 |
| Achat direct hors territoire | 11 | 1 024 | 12 | 2 024 | 12 | 2 024 | 12 | 2 024 |
| Gaz de réseau GNR | 911 | 59 336 | 911 | 71 273 | 1 196 | 79 331 | 2 775 | 125 390 |
| Total volumes vendus | 922 | 60 359 | 962 | 74 496 | 1 249 | 84 961 | 2 828 | 131 020 |
| Volumes vendus - Volumes exigibles⁴ | (0) | | 13 465 | | 23 603 | | 7 392 | |

- ii) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0005, Énergir-H, Doc. 1](#), p.64, lignes 5 à 10:

*Il est également à noter que, comme les années précédentes, ÉNERGIR adopte **une approche prudente** quant à la disponibilité future du GNR produit dans son territoire. Bien que l'approvisionnement en gaz des futurs producteurs de GNR en territoire soit prévu au plan d'approvisionnement, son impact sur les outils disponibles pour répondre au besoin de pointe n'est pris en compte que deux ans après leur mise en service dans la mesure où les quantités produites quotidiennement sont constantes.*

- iii) Aucune annonce n'a encore été faite lançant la nouvelle phase du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)*. Seulement 70M\$ ont été avancés comme fonds supplémentaires dans le programme PTMOBC dans le dernier budget provincial. Ceci ne représenterait moins de 4M\$ par contrat, si toutes ces subventions étaient allouées à des programme de biométhanisation. La liste des projets confirmés (**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENT CLIMATIQUE**, *Liste des projets PTMOBC*, <http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/liste->

[projets.htm#projets-a-venir](#)) indique des montants plus importants par contrat pour la biométhanisation.

Demande(s) :

- 1.3.1** Vu l'absence d'aides financières suffisantes du PTMOBC indiqué en référence (iii), est-il réaliste et prudent en référence (i) de continuer à prévoir en 2023-2024 19 contrats non encore approuvés de gaz de réseau GNR **en territoire** pour 63 800 10³m³ ?
- 1.3.2** Énergir effectue-t-elle des démarches en vue de tenter d'amener le gouvernement du Québec à relancer le programme PTMOBC ? Veuillez préciser.
- 1.3.3** Aux fins de l'examen de la sensibilité du présent plan d'approvisionnement, veuillez déposer un tableau similaire à celui de la référence (i) illustrant, pour 2023-24 l'impact sur les 4 lignes du tableau sur le coût du gaz de réseau et sur les lignes de consommation de GNR s'il n'y avait pas 19 contrats non encore approuvés de gaz de réseau GNR **en territoire** en 2023-24, mais au contraire seulement les 4 des années précédentes, et que ce manque de GNR en territoire soit comblé par des contrats de court terme de GNR hors territoire.

**B. LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS ([B-0037, ÉNERGIR-K, DOC. 1](#))
ET L'USINE LSR ([B-0035, ÉNERGIR-H, DOC. 5](#)).**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-4

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0104, Énergir-G, Doc. 1](#), page 6, lignes 21 à 23 et page 7, lignes 1 à 2:

*Finalemt, afin de bien quantifier les surcoûts que pourraient occasionner les mesures de santé publique visant à prévenir la propagation de la COVID-19, Énergir a déployé des **outils de suivi pour ses projets de construction**. Ces outils de suivi permettront de distinguer séparément les impacts ponctuels de la crise actuelle lors de la préparation du Rapport annuel 2019-2020. Par exemple, les surcoûts de construction liée à la COVID-19, s'ils se matérialisent, seraient présentés distinctement au plan de développement et traités au niveau du portefeuille de projets plutôt que comptabilisé sous chacun des projets contenus au plan. »*

Demande(s) :

- 1.4.1 Veuillez préciser en quoi consistent ces outils de suivis et veuillez les énumérer. Est-ce que ce ne sont pas des comptes de frais reportés (comptes d'écart) ?
- 1.4.2 Ces outils s'appliquent-ils uniquement aux projets de construction déjà budgétés et autorisés ou aussi aux projets en cours d'examen et non encore approuvés ? Ces projets non encore approuvés sont-ils alors budgétés selon leur vraie prévision de coût tenant compte du contexte actuel de ralentissement économique et de coûts de mesures de protection sanitaire (distanciation lors des travaux et du déplacement des employés, etc.) ? Veuillez justifier.
- 1.4.3 Veuillez mettre à jour la planification pluriannuelle des investissements selon la vraie prévision de coût de ceux-ci tenant compte du contexte.
- 1.4.4 Veuillez indiquer globalement comment la planification pluriannuelle des investissements est impactée par ce contexte actuel de ralentissement économique et de coûts de mesures de protection sanitaire (distanciation lors des travaux et du déplacement des employés, etc.).
- 1.4.5 Veuillez décrire les outils de gestion qui permettent de réassigner des coûts dans le cadre de la planification pluriannuelle?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-5

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, Planification pluriannuelle des investissements ([B-0037, Énergir-K, Doc. 1](#)),
- ii) **ELENCHUS**, Dossier R-3867-2013 Rapport et présentation, Pièces A-0219, A-0220, A-0235, A-0236). Dans ces pièces, Elenchus a interprété qu'Énergir se dirigeait vers une "nouvelle approche" fonctionnalisant ses coûts en fonction du service rendu (pointe, hors pointe, interruptible) plutôt que par l'outil rendant ce service (approvisionnement, stockage, transport, etc.). En d'autres termes, des équipements rendant le même service doivent être traités comme interchangeable entre eux (et même peut-être, si l'on extrapole, peuvent être considérés interchangeables avec des mesures légères notamment tarifaires et des programmes). Il s'agit là d'un changement de paradigme majeur, que nous favorisons, qui s'inscrit dans le sens du développement durable, est efficient et réduit le gaspillage.

Demande(s) :

- 1.5.1 Veuillez décrire et illustrer comment cette nouvelle approche affecte et se matérialise dans la planification pluriannuelle des investissements. Cette nouvelle approche accroît-elle l'efficacité de la planification des investissements ? Veuillez élaborer.
- 1.5.2 La stratégie de redondance N+1 est-elle déjà basée (ou Énergir envisage-t-elle de la baser) non pas sur "la redondance entre outils identiques" mais sur "la redondance entre plusieurs outils, même différents, rendant le même service". Veuillez élaborer et illustrer.
- 1.5.3 Cette nouvelle approche affecte-t-elle ou se matérialise-t-elle quant à la séparation entre les activités réglementées et les activités non réglementées de l'Usine LSR. Veuillez élaborer et illustrer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-6

Référence : **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, Planification pluriannuelle des investissements ([B-0037, Énergir-K, Doc. 1](#)), page 10, lignes 15 à 21:

Repavages municipaux : une liste des projets de repavages municipaux est communiquée à Énergir en début d'année. Cette liste ainsi que l'expérience et l'historique des dernières années sont à la base des prévisions. Une partie des investissements liés à l'élimination des joints mécaniques se retrouve dans la présente catégorie. En effet, pour les projets de repavage des municipalités où l'on retrouve des réseaux gaziers avec joints mécaniques, ÉNERGIR profite

dans la mesure du possible de ces opportunités pour mieux planifier et harmoniser ses interventions avec celles des municipalités.

Préambule :

En 2017, la ville de Laval procédait à l'installation d'une piste cyclable à Ste-Dorothée à Laval dans le secteur du rapide du cheval blanc (photo gauche). En 2018, ENERGIR procédait à l'installation d'une conduite et a procédé à des travaux de repavage. Au printemps 2020, la détérioration des travaux de repavage de 2018 affecte la piste cyclable (photo droite).



Demande(s) :

- 1.6.1 Vu l'ajout d'un grand nombre de pistes cyclables, est-ce qu'ÉNERGIR s'attend à conserver la même enveloppe pour les repavages municipaux? Veuillez élaborer.
- 1.6.2 Est-ce qu'un suivi plus particulier des travaux de repavage est fait sur les zones sensibles comme les pistes cyclables dans les deux ou trois ans suivant les travaux de repavage d'Énergir ? Veuillez élaborer.
- 1.6.3 Est-ce qu'une provision pour corrections de tels travaux existe ou devrait être rajoutée? Veuillez élaborer.
- 1.6.4 Comment ces coûts de corrections sont fonctionnalisés et traités ?

C. LE REVENU REQUIS, [B-0060, ÉNERGIR-N, DOC. 1](#) ET SUIV.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-7

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0104, Énergir-G, Doc. 1](#), page 6, lignes 6 à 7:

Énergir souligne aussi que le cadre réglementaire actuel met à sa disposition plusieurs outils qui lui permettront de s'adapter au contexte économique qui prévaudra dans les prochains mois, sans qu'il soit nécessaire de mettre à jour le présent dossier tarifaire.

Demande(s) :

- 1.7.1** Veuillez décrire la liste de ces outils qui permettent de s'adapter au contexte économique et élaborer sur les avantages et désavantages à utiliser chacun d'eux.
- 1.7.2** Quant à chacun de ces outils, ceux-ci sont-ils suffisants pour s'adapter au ralentissement actuel et à ses effets à long terme décrit en référence ii de question précédente ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-8

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0104, Énergir-G, Doc. 1](#), page 6, lignes 21 à 26:

*En ce qui a trait aux coûts, Énergir soumet que le cadre réglementaire en place, notamment l'ajustement des dépenses d'exploitation en fonction de l'accroissement réel du nombre de clients et la formule de partage des trop-perçus, demeure un incitatif à la gestion prudente des dépenses. Ce sont d'ailleurs ces différents outils **qui réduisent le besoin de recourir à un compte de frais reportés** pour traiter spécifiquement des coûts liés à la COVID-19, et ce, tant pour l'année 2019-2020 en cours que pour l'année 2020-2021.*

- ii) La **MICHIGAN PUBLIC SERVICE COMMISSION (MPSC)**, *Décision U-20757*, <https://mi-psc.force.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/068t000000BRC2YAAX>, en pages 14 et 15, permet aux entreprises énergétiques de constituer un compte de frais reportés des manques à gagner résultant de la pandémie :

UTILITY ACCOUNTING

The Commission is aware that utility response to the COVID-19 pandemic may cause them to incur extraordinary costs. **Such costs are likely to include additional uncollectible expenses due to the inability of many customers to pay bills, and may include unanticipated costs, such as sequestration of employees to ensure critical operational functions so that provision of service is not interrupted.** The Commission is open to utility tracking of certain costs in order to be able to review the prudence of expenditures in response to future requests for recovery. **Such cost categories should be clearly defined, be a direct result of responding to the COVID-19 pandemic and include such costs that would have significant impacts on utilities and ratepayers if not able to be tracked in this fashion.** Further, the Commission notes that **there may be one-time or permanent savings that result from the crisis, such as lower power supply and gas supply costs or project deferrals, that could offset extraordinary costs,** as well as potential external sources of revenue that may provide reimbursement for extraordinary costs. As such, the Commission seeks comment from any interested persons on the following:

- **Categories of COVID-19-related extraordinary costs** that the Commission should consider authorizing utilities to track (utilities to include actuals to date and projections).
- Potential cost savings associated with impacts due to COVID-19 (utilities to include actuals to date and projections).
- Potential external sources of revenue that may provide reimbursement for COVID-19-related expenses.
- **Options for tracking extraordinary costs, how the cost is calculated, including specific accounting treatment, time periods during which costs should be tracked, and appropriate carrying charges, if any.**

[Souligné en caractère gras par nous]

- iii) L'ONTARIO ENERGY BOARD a émis une [ordonnance comptable le 25 mars 2020](#) dans laquelle elle a ordonné l'établissement d'un compte de frais reportés, ainsi que de trois sous-comptes, pour les distributeurs de gaz afin de suivre les coûts différentiels et les pertes de revenus liés à l'urgence COVID-19. Lors d'un séminaire le 8 avril 2020, l'ONTARIO ENERGY BOARD (OEB), *Review of OEB COVID-19 Guidance*, <https://www.oeb.ca/sites/default/files/Webinar-COVID19-Guidance-presentation-20200408.pdf>, aux pages 8 et suiv., décrit le tout comme suit:



New Account for COVID-19 Emergency

- New account established effective March 24, 2020:
- 1. Electricity distributors: Account 1509 – Impacts Arising from the COVID-19 Emergency,
 - Sub-account Costs Associated With Billing and System Changes.
 - Sub-account Lost Revenues.
 - Sub-account Other Costs
- 2. Natural gas distributors: Similar sub-accounts under Account 179
- Carrying charges to apply to sub-accounts.
- The OEB will assess any claimed costs and/or lost revenues associated with the sub-accounts at the time these sub-accounts are requested for disposition, subject to established materiality thresholds.

April 8, 2020

8



Nature of COVID-19 Sub-accounts

- The accounts have been purposely made broad for a number of reasons:
 - we saw that utilities were taking action to support customers.
 - we recognized that its unknown what utilities may need to do and what impacts they may face due to the emergency.
 - we wanted to act quickly given the increasing severity of the emergency.
- It is our intention to consult with you in order to help determine the appropriate:
 - eligibility requirements
 - timing for disposition
 - process to review the accounts for disposition.
- We hope to do that soon, later this spring.
- Good record keeping under these difficult conditions can be a challenge but also a key to determining disposition

Date

9





Initial Thoughts on the COVID-19 Sub-accounts

- This emergency is so unique that the OEB may very well need to take a broader approach to determining eligible costs or lost revenue than it has in the past for other DVAs.
 - We are cognizant of the fact that we are here to assist you while you are delivering an essential service.
- Z factor claim criteria are a good starting point to your thinking on what is an eligible cost.
 - Consider the OEB's traditional tests of prudence, causation and materiality.
 - potentially broadening the eligibility requirements
 - Key to any consultation that we will conduct in the near future
- Prudence - consider how you are incurring the costs.
 - For example, in the past there may have been questions about what was your state of preparedness; do you have an emergency continuity plan that you are leveraging?
 - Should an LDC be required to show a state of readiness when supporting their claims?
 - Either way, we imagine there will be some form of a prudence test established to help the OEB decide what is a reasonable recovery of costs and lost revenue.
- Causation - covers both the claimed driver and the incrementality of the costs.
 - Clearly beyond the ability of management to control.
 - But, the OEB would be interested in confirming that on balance, throughout the calendar year 2020, you incurred materially more costs than what is underpinning your rates.
- OEB intends to set out appropriate criteria, timing and nature of a process for disposition that is in keeping with the nature of the emergency.

Date

10



Demande(s) :

- 1.8.1** Veuillez confirmer et décrire comment les mesures de distanciation sanitaires obligent l'utilisation de plusieurs véhicules pour les interventions de Distribution et augmentent les dépenses d'exploitation ? Quelle est l'ampleur de ce surcoût ?
- 1.8.2** Est-ce que le télétravail a augmenté ou réduit la productivité? Dans le cas d'augmentation de productivité, est-ce que ces optimisations seront reflétées dans les dépenses d'exploitation? Veuillez élaborer.
- 1.8.3** Dans le contexte du ralentissement économique occasionné par la pandémie, de la baisse des revenus d'Énergir, de la hausse de ses coûts et de l'incertitude quant à la persistance à plus long terme de ce ralentissement, veuillez élaborer sur les avantages qu'il y aurait à placer tout éventuel manque à gagner depuis mars 2020 jusqu'en septembre 2020 (résultant de surcoûts ou de revenus insuffisants liés à la pandémie) dans un compte de frais reportés (comme mentionné en références ii du Michigan et iii de l'Ontario), ceci afin de laisser à la Régie de flexibilité d'en choisir le mode de dispositions le plus approprié lorsque les circonstances de ce manque à gagner seront mieux connues au moment de l'étude du rapport annuel 2019-2020.
- 1.8.4** Y aurait-il lieu également de constituer un tel compte de frais reportés afin d'y verser de tels manques à gagner d'octobre 2020 à septembre 2021 (résultant de surcoûts ou de revenus insuffisants liés à la pandémie) dans un compte de frais reportés (comme mentionné en références ii du Michigan et iii de l'Ontario), ceci afin de laisser à la Régie de flexibilité d'en choisir le mode de dispositions le plus approprié lorsque les

circonstances de ce manque à gagner seront mieux connues au moment de l'étude du rapport annuel 2020-2021.

- 1.8.5** Pourquoi Énergir semble voir un avantage à ce qu'il n'y ait pas de tel compte reporté ?
- 1.8.6** Ne considérez-vous pas qu'il y a un risque que, en l'absence d'un tel compte reporté, pour éviter de contribuer à un manque à gagner anticipé, Énergir ne soit incitée à procéder en cours d'année à des coupures budgétaires échappant à tout pouvoir de surveillance de la Régie par rapport à ce qui aura été budgété en cause tarifaire (*y compris, comme cela a été constaté en pareilles circonstances dans d'autres juridictions ou entreprises, des coupures aveugles au détriment de **dépenses à caractère d'intérêt public, sociales, environnementales et de développement durable**, telles que des dépenses en efficacité énergétique, en achat de GNR et en finition environnementale de travaux d'infrastructure*) ? Veuillez élaborer.
- 1.8.7** Veuillez décrire le processus interne que suit Énergir lorsque, face à un manque à gagner anticipé (une hausse des coûts d'une activité par rapport à sa prévision, une baisse de la rentabilité prévue d'un ajout, etc.), elle procède à réduire ses coûts pour éviter un tel manque à gagner. Nous sommes particulièrement intéressés à connaître les dates où ce processus d'ajustement a lieu en cours d'année, sur la manière dont les arbitrages sont effectués et par qui et s'il existe des règles internes (que nous vous invitons à déposer) priorisant les postes budgétaires à maintenir et ceux pour lesquels des coupures peuvent être effectuées.
- 1.8.8** Est-ce que la stratégie d'Énergir pour le traitement de ses coûts d'opération ne devrait pas être de nature comparable aux outils de suivis mentionnés à la [Pièce B-0104, Énergir-G, Doc. 1](#), page 6, lignes 21 à 23 et page 7, lignes 1 à 2 pour les travaux de construction ? Veuillez élaborer.

D. **LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ), [B-0016, ÉNERGIR-J, DOC. 2](#) ET [B-0017, ÉNERGIR-J, DOC. 3](#)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-9

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0017, Énergir-J, Doc. 3](#), page 8, lignes 7 à 12 et tableau 1 page 10:

Énergir demande à la Régie d'approuver un budget global du PGEÉ de 28 709 444 \$, incluant 24 856 131 \$ en aides financières et 3 853 313 \$ en dépenses d'exploitation. La demande d'Énergir constitue une réduction à la marge de 1 077 685 \$ du budget 2020-2021 de 29 787 129 \$ déjà approuvé par la Régie dans sa décision D-2019-0884. Soulignons que 87 % du budget global en 2020-2021 serait retourné aux clients sous forme d'aides financières directes, soit un pourcentage similaire à celui observé dans les années antérieures.

- ii) **MICHIGAN PUBLIC SERVICE COMMISSION (MPSC)**, Décision U-20757, <https://mi-psc.force.com/sfc/servlet.shepherd/version/download/068t000000BRC2YAAX>, en pages 18-19 :

ENERGY WASTE REDUCTION AND DEMAND RESPONSE PROGRAM CONTINUITY

*To help meet customer needs in a reliable, cost-effective manner as additional power plants retire in the state, Michigan utilities have invested in programs to cut energy waste and shift demand away from periods of peak usage such as hot summer days. **These energy waste reduction and demand response programs rely on significant interactions with customers, in many cases direct visits to homes, businesses, and other facilities in order to assess building or equipment conditions, install new energy saving measures, and monitor performance.** At a time in which affordability is ever so critical, **low-income customers may be particularly impacted due to the nature of existing program designs and the need for energy-saving improvements in single and multi-family homes.** In addition to affecting the ability to enroll new customers in these programs—which is important to achieve energy and demand savings goals—**changes in customer operations and occupancy due to the pandemic could also affect program performance and evaluation.** **For example, determinations of baseline consumption levels and related financial provisions could be affected under retail and wholesale demand response tariffs.***

Pursuant to Act 295, energy waste reduction programs are mandatory for investor-owned natural gas and electric utilities, municipal utilities, and electric

cooperatives with specific targets for annual energy savings and approved plans. For Commission-regulated electric utilities, there are also numerous Commission-approved demand response programs and tariffs, some of which are also used to meet electric capacity requirements by the regional transmission operator. **To the extent COVID-19 impacts the ability to meet energy and demand savings targets, the implications go beyond statutory and regulatory compliance. This issue has direct reliability and cost implications for Michigan ratepayers.** Therefore, **to ensure continuity and contingency planning for these programs,** the Commission directs the Staff to develop a work plan and to convene energy providers operating these programs and other stakeholders. The focus will be to:

- **Identify potential impacts on meeting energy or demand saving targets and ways to mitigate such impacts and ensure program continuity.**
- **Identify best practices for continuing to serve low- to moderate-income households, including those impacted directly by COVID-19, and related outreach.**

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.9.1 Veuillez décrire la flexibilité dont Énergir dispose pour réallouer des budgets entre les programmes d'efficacité énergétique, avec ou sans autorisation de la Régie ?
- 1.9.2 Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'investir les ajustements proposés au présent dossier de -32,337\$ aux programmes de thermostats électronique programmables dans des mesures de mitigation pour conserver les objectifs de réduction d'énergie?
- 1.9.3 Est-ce que la modification au profil de consommation augmentera ou diminuera les objectifs de réduction d'énergie pour le programme de thermostats électronique programmables?
- 1.9.4 Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'investir les ajustements proposés de 61087\$ aux programmes de thermostats intelligent dans des mesures de mitigation pour conserver les objectifs de réduction d'énergie?
- 1.9.5 Est-ce que la modification au profil de consommation augmentera ou diminuera les objectifs de réduction d'énergie pour le programme de thermostats intelligent?
- 1.9.6 Est-ce qu'il ne serait pas opportun de proposer une augmentation de soutien au MFR comme le propose le Michigan (MPSC) en référence?
- 1.9.7 Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'investir les ajustements proposés de -121,580\$ aux Encouragement à l'implantation dans des mesures de mitigation pour conserver les objectifs de réduction d'énergie?

- 1.9.8 Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'investir les ajustements proposés de -1094 136\$ aux Encouragement à l'implantation dans des mesures de mitigation pour conserver les objectifs de réduction d'énergie?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-10

Références :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0017, Énergir-J, Doc. 3](#), page 18, lignes 9 et 10:

Il est important de souligner qu'Énergir n'apporte pas de changement aux appuis financiers pour les mesures d'économie d'énergie associées à une nouvelle construction efficace.

- ii) **Kevin WEEDMARK**. *Extra Precautions: Enbridge Focused on Covid-19 Safety*, The World Spectator, June 8, 2020, http://www.worldspectator.com/news_story.php?id=2117: Enbridge souligne que les mesures sanitaires accroissent les coûts des opérations :

Impact on project

The overall impact of the safety precautions to the project will likely be an increase to the cost and time required to complete the work in Moosomin this summer.

"It's a little bit different way of doing things for sure," said Sawatzky

"It adds costs and it adds some time. We don't really know the impact of the cost or the schedule length if it will extend the schedule or not, but we are expecting it will. The way I've explained it to the Banister people and my own Enbridge teams is that where we're going here is very similar to the path we took three years ago with equipment cleaning. We have a very strict procedure protocol to ensure that weeds are not transferred from one quarter section to another, or across RM lines, and we did a lot of work with cleaning stations and where they are supposed to go, and documenting and evidencing the equipment was clean. We ended up using a system that uses a tablet, it takes a picture and it registers that yes this equipment was cleaned on this date and this location.

Demande(s) :

- 1.10.1 N'est-il pas vrai que tous les projets de construction se retrouveront avec des surcoûts et délais à cause de la pandémie comme nous le voyons dans le cas d'Enbridge? Veuillez détailler et illustrer.
- 1.10.2 Ne serait-il pas opportun d'offrir un appui financier supplémentaire au programme de construction nouvelle efficace (par réallocation de sommes entre programmes ou avec autorisation spécifique de la Régie)?

1.10.3 Quel est le taux de réalisation actuel des projets de nouvelle construction de ce programme? Quel est votre estimation du % de participation si aucun appui financier supplémentaire n'est offert?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-11

Référence : ÉNERGIR, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0017, Énergir-J, Doc. 3](#), page 30, lignes 17 à 19 :

Dans un tel cas, Énergir anticipe une baisse importante au chapitre de la participation et des économies globales d'énergie à l'horizon 2022-2023, soit de 19 %.

Demande(s) :

- 1.11.1** Est-ce que cette baisse sera la même pour tous les types d'industrie ou de commerce confondus?
- 1.11.2** Est-ce qu'il existe des types d'industrie ou de commerce qui devront entreprendre des travaux de modification de leurs opérations dans le cadre de la pandémie qui pourraient profiter de ces travaux pour s'intégrer dans un de ces programmes? Veuillez élaborer et illustrer.

C. LE COMPTE D'AIDE À LA SUBSTITUTION D'ÉNERGIE PLUS POLLUANTE (CASEP), [B-0015](#), [ÉNERGIR-J, DOC. 1](#).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1-12

Référence : **ÉNERGIR**, Dossier R-4119-2020, [Pièce B-0015, Énergir-J, Doc. 1](#), page 6, lignes 4 à 7:

Cette prévision provient de ventes engagées de 182 775 \$ en 2019, de ventes engagées de 91 733 \$ jusqu'au 29 février 2020, ainsi que de ventes prévues de 367 636 \$ d'ici la fin de l'année 2020. Ces projets représentent 367 clients, pour un volume de 1 513 265 m³ (équivalant à 1 582 684 litres de mazout no 2), permettant de déplacer 1 469 tonnes eq CO₂.

Demande(s) :

- 1.12.1** A quel moment a été établie cette prévision de ventes prévues de 367 636 \$ d'ici la fin de l'année 2020?
- 1.12.2** Est-ce que le ralentissement économique et est-ce que le faible coût du mazout no 2 change ces prévisions ? Veuillez élaborer et quantifier.
-